



Westrich Gen S.A.

Chroniques

des chercheurs d'héritiers



Périodiquement, les chercheurs d'héritiers de Westrich Gen vous informent de leurs interventions fructueuses au profit d'héritiers qui s'ignoraient !

Un dossier international se résout après plus de cinq ans !

Pour régler la succession d'une ancienne fonctionnaire européenne née dans les années 1920 en Slovénie, il a fallu se rendre sur place et en Italie (Trieste, Milan...). Le décès remontait à 2010.

En définitive, deux héritières seulement sont trouvées en 2011 : une cousine au cinquième degré en Australie, et une cousine au sixième degré à Trieste.

La maison de Sandweiler peut ainsi être vendue en 2013 en vente publique. Une discussion s'engage alors entre le généalogiste, mandataire des héritières, et l'Administration de l'Enregistrement, car la déclaration de succession avait retenu une

valeur bien supérieure, par suite d'une mauvaise estimation.

La défunte avait aussi un appartement à Paris mais elle l'avait prêté à une connaissance, qui refusa obstinément de quitter les lieux. Avec l'aide d'un généalogiste français et de son avocat parisien, après trois années de procédures financées par nos soins, l'indélicat vient d'être expulsé en octobre 2016 avec l'aide de la police parisienne, ce qui est très difficile à obtenir.

Gain pour les héritières : la restitution de 100.000 € par l'Etat !

2017 sera donc l'année de la vente de ce bien, pour le plus grand bien des deux héritières, et le point final de ce dossier éprouvant et formateur ! ▲

Un testament pour toute conclusion

Dans cette affaire, la défunte, décédée à Luxembourg en avril 2014, n'avait ni enfant, ni frère ni sœur. Dans la ligne paternelle apparent, au terme de recherches à Blascheid, aux Etats-Unis d'Amérique et à Brême, deux cousines dont une prédécédée.

Il était apparu que l'époux de la mère des deux cousines portait le patronyme de la mère de la défunte et pour cause : la sœur du père de la défunte avait épousé le frère de la mère de la même défunte.

Dans la ligne maternelle, la seule des cinq cousines encore vivante était la même que celle

existant dans la ligne paternelle. Une seule cousine pour deux lignes !

Mais au moment de l'ouverture du coffre-fort, la bonne fortune de la cousine disparut en même temps qu'apparut un testament olographe en faveur d'une fondation...

L'héritière rentra chez elle et le généalogiste classa le dossier, puisque le contrat de révélation précise qu'il garde tout le risque financier à sa charge. ▲

Vente publique à Luxembourg

Grâce à des recherches conduites à la fois au Grand-Duché, en Belgique et en France avec l'aide d'un autre cabinet de recherche d'héritiers, les cousins d'une défunte décédée à Luxembourg en 2014 ont tous été localisés et ont donné procuration.

La vente publique de l'appartement de la défunte sis à Luxembourg a eu lieu à l'été 2016, les droits payés et les fonds répartis entre les héritiers début septembre. Tous les frais avaient été avancés par Westrich Gen. ▲

Une ligne à rechercher au sixième degré pour vendre deux maisons à Luxembourg !

La ligne maternelle de cette défunte décédée en janvier 2013 à Luxembourg était connue. En revanche, la ligne paternelle conduisait au sixième degré à des recherches au Grand-Duché mais aussi en Sarre et aux Etats-Unis d'Amérique.

Après souscription de contrats de révélation de succession avec la totalité des héritiers (une quinzaine de personnes) et obtention de leurs procurations, les deux ventes publiques ont eu

lieu en septembre 2014. Les droits de succession ont été payés immédiatement et les fonds adressés aux héritiers.

Nous avons ensuite dû, avec l'aide de notre avocat et à nos frais, nous opposer au paiement d'une somme réclamée par une personne dont nous estimions que la soi-disant créance était pour le moins douteuse. Nous avons ainsi pu récupérer plus de 200.000 € supplémentaires, ce dont les héritiers nous ont félicités ! ▲

Double dévolution pour 2 immeubles !

La défunte née au Japon d'un père diplomate belge et d'une mère allemande, vivait à Strassen. Le décès est survenu en 2010 et nous avons été mandatés par l'avocat chargé de gérer la succession supposée vacante, qui voulait éviter que les fonds partent à la Caisse de consignation.

Les recherches conduites en Belgique, en Allemagne, en Finlande et aux Etats-Unis ont révélé l'existence de collatéraux au quatrième degré dans les deux lignes. Des cousins au cinquième degré existaient également, mais n'avaient pas de droits au Luxembourg, pays de résidence de la défunte.

Sauf que cette dernière possédait aussi un appartement à Bruxelles, et qu'en Belgique, la règle de la représentation fait que les descendants des cousins prédécédés viennent eux aussi à la succession.

C'est ainsi que la maison de Strassen a été vendue en vente publique en juillet 2015 et que l'appartement bruxellois pourra être vendu en 2017. Des décès malheureusement survenus entre-temps du côté des héritiers allemands ont en effet beaucoup ralenti les choses pour la partie belge du dossier.

Mais grâce à notre persévérance, les héritiers auront touché leur dû sans effort de leur part. ▲

ERBENERMITTLER - CHERCHEURS D'HÉRITIERS

